



**RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :**

Module de réception des soumissions de l'Agence  
Parcs Canada  
Service national de passation de marchés  
Calgary, AB  
Télécopieur de soumission : 1-866-246-6893  
Courriel de soumission :  
[soumissionsouest-bidswest@canada.ca](mailto:soumissionsouest-bidswest@canada.ca)

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

**RÉVISION 002  
DEMANDE DE PROPOSITION**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

**Bureau de distribution :**  
Agence Parcs Canada  
Service national de passation de marchés  
Calgary, AB

<b>Titre :</b> Hébergement saisonnier et temporaire pour le personnel – Parc national Jasper, Alberta	
<b>N° de l'invitation :</b> 5P420-23-0188/A	<b>Date :</b> 30 novembre 2023
<b>N° de modification :</b> 002	
<b>N° de référence du client :</b> s/o	

<b>L'invitation prend fin :</b> <b>À : 14 :00</b> <b>Le : 14 décembre 2023</b>	<b>Fuseau horaire :</b> <b>HNR</b>
--	---------------------------------------

<b>F.A.B.:</b> Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
<b>Adresser toute demande de renseignements à :</b> Daniel Nguyen	
<b>N° de téléphone :</b> 403-836-2352	<b>N° de télécopieur :</b> 1-866-246-6893
<b>Courriel :</b> <a href="mailto:daniel.nguyen@pc.gc.ca">daniel.nguyen@pc.gc.ca</a>	
<b>Destination des biens, services et travaux de construction :</b> Parc national Jasper, Alberta	

**À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

<b>Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :</b>	
<b>Adresse :</b>	
<b>N° de téléphone :</b>	<b>Courriel :</b>
<b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur ( taper ou écrire en caractères d'imprimerie ) :</b>	
<b>Signature :</b>	<b>Date :</b>

N° de l'invitation :  
5P420-23-0188/A

N° de la modification :  
002

Autorité contractante :  
Daniel Nguyen

N° de référence du client :  
s/o

Titre :  
Hébergement saisonnier et temporaire pour le personnel –  
Parc national Jasper, Alberta

---

## Modification 002

Cet amendement vise à :

- A. Répondre aux questions des soumissionnaires ;
- B. Modifier l'annexe a - énoncé des travaux ; et
- C. Prolonger la date de clôture de la demande de soumissions.

### A. Questions et réponses

**Q1.** Y a-t-il un besoin relatif à du personnel de cuisine ou d'entretien ménager?

**R1.** Non. Les occupants cuisineront individuellement dans les cuisines en libre-service et seront responsables du nettoyage des cuisines, des salons, des chambres à coucher et des salles de bain.

**Q2.** Au sujet du point 3.2(n) de l'énoncé des travaux, qu'entendez-vous par « entièrement rénové »?

**R2.** On entend par « entièrement rénové » un endroit exempt de toute imperfection ou défaillance esthétique ou fonctionnelle.

**Q3.** Pourquoi le rapport relatif à la fourniture d'installations sanitaires et celui de la cuisine et coin salon ne sont pas les mêmes pour le nombre de lits précisés?

**R3.** Les rapports indiqués sont les rapports minimums.

**Q4.** Parcs Canada a-t-il planifié des travaux de nivellement du sol?

**R4.** Non.

**Q5.** Que se passe-t-il si un soumissionnaire ne peut répondre aux exigences du contrat?

**R5.** Conformément au point 4.2.1, les soumissions doivent satisfaire à toutes les exigences indiquées ou elles ne seront pas évaluées. Si sa soumission est retenue, l'entrepreneur s'engage à répondre aux exigences définies dans l'énoncé de travail.

**Q6.** Est-ce que les installations peuvent être aménagées dans le stationnement?

**R6.** Oui, les installations peuvent être aménagées dans l'aire des bâtiments, des stationnements ou d'agrandissement identifiées dans la vue aérienne de l'aménagement du site. Il doit tout de même y avoir un terrain de stationnement pouvant accueillir jusqu'à 50 véhicules sur le site. Les installations peuvent être superposées.

### B. Modifier l'annexe a - énoncé des travaux

In : **L'Annexe a - énoncé des travaux**

Supprimer : **Article 3.3**

Remplacer par :

N° de l'invitation :  
5P420-23-0188/A

N° de la modification :  
002

Autorité contractante :  
Daniel Nguyen

N° de référence du client :  
s/o

Titre :  
Hébergement saisonnier et temporaire pour le personnel –  
Parc national Jasper, Alberta

---

**3.3.** Les lignes directrices applicables ci-dessous sont obligatoires.

**3.3.1** Cuisines et coins-salon

- (a) Cuisines libre-service dotées d'un réfrigérateur pleine grandeur, d'une cuisinière, d'un four à micro-ondes, ~~d'un lave-vaisselle~~, d'éviers et de robinets d'eau chaude et froide, d'armoires de rangement et d'un comptoir de préparation des repas : rapport de 1:6 personnes.
- (b) Aires de repas des cuisines permettant de loger le nombre de tables et de chaises requis pour accueillir au moins 24 personnes.
- (c) Coins-cuisine tous fournis avec la vaisselle, les ustensiles de table, la batterie de cuisine, les ustensiles de cuisine et les autres articles de base pour la préparation et la consommation des aliments. Le nombre d'articles doit permettre de desservir toutes les personnes hébergées dans chacune des unités.
- (d) Coins-salon adjacents à la cuisine et fournis avec des fauteuils, un sofa et un téléviseur à écran plat.
- (e) Section comportant des détecteurs de fumée et, si des appareils au gaz sont utilisés, des détecteurs de gaz et de monoxyde de carbone.
- (f) Section munie d'un réservoir d'eau potable.

**3.3.2** Installations sanitaires

- (a) Rapport **minimum** d'une salle de bains pour trois personnes (1:3); nombre suffisant de toilettes à chasses, de douches et de lavabos, pouvant être répartis entre hommes et femmes.
- (b) Salle fournie avec bouches d'aération donnant sur l'extérieur.
- (c) Salle fournie avec ventilateurs pour la circulation de l'air.
- (d) Salle fournie avec réservoir d'eau potable.

**3.3.3** Roulettes-dortoirs

- (a) Chambres individuelles pouvant accueillir une seule personne.
- (b) Chambres pouvant être verrouillées à clé.
- (c) Roulettes dotées d'un réservoir d'eau potable.
- (d) Lits avec matelas recouverts d'une housse dans chaque chambre.
- (e) Bases de lit et matelas de moins de **dix (10)** ans.

**3.3.4** Plan d'aménagement intérieur

- (a) Présentation d'un plan d'aménagement intérieur, dans lequel chaque chambre permet d'accueillir une seule personne.

**C. Prolonger la date de clôture de la demande de soumissions**

La date de clôture de la demande de soumissions 5P420-23-0188/A, intitulée « Hébergement saisonnier et temporaire pour le personnel – Parc national Jasper, Alberta » est reportée du **5 décembre 2023 à 14 :00 HNR** au **14 décembre 2023 à 14 :00 HNR**.

Si vous avez déjà présenté votre proposition, nous vous invitons à nous faire parvenir vos révisions, au besoin, par courriel à [soumissionsouest-bidswest@canada.ca](mailto:soumissionsouest-bidswest@canada.ca). Veuillez indiquer le numéro de la demande de soumissions sur toute la correspondance.

**TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.**